



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Opération « Argent de poche »

DEL-2016-068

Numéro de la délibération : 2016/068

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/06/2016

Date de convocation du conseil : 21/06/2016

Date d'affichage de la convocation : 21/06/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre DUPONT par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Madeleine JOUANDET.

Opération « Argent de poche »

Rapport de Soizic PERRAULT

La Ville de Pontivy met en place l'opération « Argent de poche » à compter des vacances d'été 2016.

Elle offre la possibilité à des jeunes pontivyens de 14 à 17 ans d'effectuer des travaux de proximité (entretien, rangement...) pour le compte de la commune.

Ces chantiers comportent un caractère éducatif et formateur en impliquant les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie et en leur permettant de participer à une action citoyenne.

D'une durée de 3 heures 30 (dont 1 demi heure de pause), les chantiers sont proposés pendant les vacances scolaires et sont limités à 10 demi journées par jeune et par an (5 l'été).

Les jeunes sont encadrés par un référent, employé du service concerné.

En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité de 15 euros par chantier, rétribuée en numéraire sur la régie d'avances et de recettes pour les activités de loisirs des 14 ans et plus de la maison des jeunes (régie n°64324).

Une attestation, signée par le jeune et l'encadrant, constituera la pièce justificative de la reconstitution de l'avance.

Nous vous proposons :

- de valider la mise en place de cette opération comme énoncée ci-dessus ;
- D'autoriser madame la maire à demander les subventions afférentes à cette opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**